RAPPORT N° DTT/2026/267

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 octobre 2026

OBJET : Enjeux Climat-Air-Energie-Santé - Subvention 2026 à l'Association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO Hauts-de-France

Le 18 novembre 2019, le Département du Nord a défini sa stratégie de transition écologique et solidaire en adoptant sa délibération cadre « Nord durable » (SEPPT/2019/224). Ce cadre global vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle, en adaptant le fonctionnement de l'organisation départementale et en permettant une relecture progressive de ses politiques publiques, afin de construire pour 2040 un Nord autonome, neutre en carbone et respectueux des ressources et des écosystèmes.

Cette stratégie s'exerce notamment, dans le cadre de la délibération opérationnelle correspondante du 28 septembre 2020 (SEPPT/2020/258), par des partenariats structurants avec les acteurs régionaux capables d'éclairer, d'accompagner et de renforcer l'action publique face aux défis climatiques, environnementaux et sanitaires.

A ce titre, le Département avait conclu en 2023 une convention triennale avec l'association ATMO Hauts-de-France pour soutenir ses actions en matière d'Air-Climat-Énergie-Santé en cohérence avec les objectifs de Nord durable. ATMO Hauts-de-France, association agréée par l'État depuis 1976 pour la surveillance de la qualité de l'air, constitue un partenaire de référence. Investie d'une mission de service public, elle produit des données, analyses et expertises indispensables à la compréhension des enjeux Air-Climat-Énergie-Santé et d'aide à la décision des collectivités. Son modèle de gouvernance associant l'État, les collectivités, les acteurs économiques et la société civile garantit l'indépendance de ses travaux et la transparence de l'information mise à disposition des territoires.

Par ses missions d'observation, d'alerte, d'étude et d'accompagnement, ATMO Hauts-de-France contribue à améliorer la connaissance de la qualité de l'air, à informer les habitants lors d'épisodes de pollution, à évaluer les impacts environnementaux et sanitaires, et à accompagner les acteurs publics dans leurs projets de transition écologique, énergétique et sociale.

Dans le Nord, la qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique. Si des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années, l'exposition chronique aux particules fines, à l'ozone ou au dioxyde d'azote continue d'affecter la santé des habitants, notamment dans les secteurs urbains, industriels et à proximité des grands axes de circulation.

Face à ces enjeux, le Département mobilise les données et expertises produites par ATMO Hauts-de-France pour nourrir ses politiques publiques de mobilité, d'aménagement, de rénovation énergétique, d'adaptation au changement climatique et de santé environnementale.

Dans le cadre de Nord durable, ce partenariat se traduit par un accompagnement technique ciblé du Département autour de plusieurs priorités : sensibilisation et formation aux enjeux Air-Climat-Santé, production d'un bilan territorial annuel, mise à disposition d'outils d'aide à la décision,

accompagnement des projets départementaux, travaux sur la qualité de l'air intérieur, implication citoyenne ou encore participation à des projets européens.

Afin de poursuivre le partenariat, il est proposé d'attribuer pour l'exercice 2026 une subvention annuelle à l'association. Pour 2026, le soutien financier du Département est proposé à hauteur de 20 000 €, pour un budget global de l'association estimé à 8,6 M€. Cette participation permet de poursuivre un partenariat reconnu pour sa valeur ajoutée en matière d'observation, d'expertise et d'accompagnement des transitions, dans la continuité des engagements précédemment définis.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à l'association ATMO Hauts-de-France une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2026 ;

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2026.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP001	23004E15	60 000 €	30 000 €	20 000 €

Patrick VALOIS
Vice-Président